

BLA BLA



*JOYEUX NOËL ET BONNE ET
HEUREUSE ANNÉE*

PARUTION 11 DÉCEMBRE 2019

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel.

DOSSIER ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Province de Québec Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 4 novembre 2019 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Mme Christine Marchand, M. Laurent Garneau, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux, lesquels forment quorum.

Absent; M. Gilles Gosselin, M. Michel Prince

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, dg et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à
19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté,

Que l'ordre du jour suivant soit adopté, le point varia demeurant ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du mois d'octobre ;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrit à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Situation financière.
7. Rapport des comités ;
- 7.1 Panier de Noel
- 7.2 Diner de Noël et fête d'enfant.
8. Administration ;
- 8.1 Demande de la bibliothèque
- 8.2 Lettre de félicitation à Alain Rayes
- 8.3 Dérogation mineure M. Charles Paradis
- 8.4 Replacer la borne chez Luc Frigon
- 8.5 Semaine des proches aidants
- 8.6 Célébrons nos communautés en transition (Sylvie Berthaud) le 16 novembre
9. Aqueduc et égouts ;
- 9.1 Rencontre avec l'inspecteur municipal
- 9.2 Pompe aqueduc
- 9.3 Mois de l'eau
- 9.4 Passer une caméra au regard devant le 25 chemin du Village
10. Sécurité publique ;
- 10.1 Dossier Dupuis

- 10.2 Renouvellement au SIUCQ 1.10\$ par habitant.
- 10.3 Adoption plan sécurité publique
- 10.4 Constitution d'un comité municipal
- 10.5 Constitution d'un comité municipal de la sécurité civil
- 10.6 Demande d'être inclus du décret.
11. Voirie ;
- 11.1 Travaux urgent chemin Gosford Sud et Chemin Lac Nicolet
12. Urbanisme et environnement ;
13. Loisirs et culture ;
- 13.1 Concours de photos
14. Affaires diverses ;
- 14.1 Liste de la correspondance ;
- 14.2 VARIA
 - a) Remerciement comité des fêtes
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 a été remise aux membres du Conseil Municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus : 3 118.80 \$
Salaire DG : 2 311.00 \$
DAS mensuelle : 4 166.16 \$
Bell Mobilité : 54.00 \$

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **78 876.09\$** a été présentée aux élus ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivants soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 112.09
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 651.73
3	Receveur Général du Canada (DAS)	82.23
4	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	320.11
5	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29.56
6	Visa Desjardins (achats divers - sept.)	434.74
7	CNESST (DAS)	29.54
8	T.C.G. inc. (réfection pluvial & regards sanitaires)	48 048.53
9	André Henri, maire	900.00
10	Michel Prince, conseiller	369.80
11	Christine Marchand, conseillère	369.80
12	Laurent Garneau, conseiller	369.80
13	Claude Caron, conseiller	369.80
14	Jonatan Roux, conseiller	369.80
15	Gilles Gosselin, conseiller	369.80
16	Bell Mobilité inc. (octobre)	54.00
17	Buropro (octobre)	688.86
18	La Capitale (novembre)	914.78
19	Épicerie du Coin (octobre)	99.94
20	Entretien Général Lemay (octobre)	195.46
21	Eurofins Environex (octobre)	233.97
22	Gesterra (sept. & oct.)	7 838.59
23	Alain Boulet (castors)	437.50
24	Garage A. Taschereau inc. (pneus)	68.98

25	Génératrice Drummond (entretien)	622.01
26	Gravures Bois-Francis (drapeau)	393.21
27	Librairie Renaud-Bray (livre / biblio)	26.20
28	MRC d'Arthabaska (fibre régionale)	1 304.56
29	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 199.77
30	Normand Brassard 2006 inc. (pompage réseau pluvial)	1 379.70
31	PIX-M (photos)	221.43
32	Total du salaire de la D.G. :	2 311.00
33	Total des salaires & déplacements :	5 058.80

TOTAL : **78 876.09 \$**

6. SITUATION FINANCIERE AU 30 SEPTEMBRE 2019

La directrice générale a remis un rapport des revenus et dépenses à chacun des élus.

Ce document représente le budget 2019 et l'état des dépenses et revenu au 30 septembre.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le rapport a été remis à chacun des élus.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 DEMANDE POUR LA FABRICATION DES PANIERS DE NOËL

Madame Christine Marchand, conseillère présente la demande pour la préparation des paniers de Noël pour les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens. La date limite pour déposer une demande au bureau

municipal est le 15 décembre 2019 à 16h. La distribution aura lieu le 21 décembre 2019.

Une demande est également présentée à la Municipalité de participer financièrement à la distribution des paniers de Noël.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un montant de 500.00\$ soit autorisé pour la fabrication des paniers de Noël.

7.2 DINER DE NOËL ET FÊTE DES ENFANTS

Attendu que nous sommes rendus à la préparation du dîner de Noël qui aura lieu au samedi le 14 décembre.

Attendu que par la même occasion nous préparons également la fête des enfants.

Attendu que la municipalité paie 50% du coût des repas

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité paye 50% des coûts du repas pour les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens.

8. ADMINISTRATION

8.1 DEMANDE DE FORMATION POUR BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la municipalité autorise le déplacement, les repas et s'il y a lieu le coût de l'inscription pour assister à la formation pour de nouveau équipement (casque réalité virtuelle). La dépense est incluse au budget 2019.

8.2 LETTRE DE FÉLICITATION À M. ALAIN RAYES

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que les membres du Conseil désirent offrir des félicitations à M. Alain Rayes député de Richmond/ Arthabaska lors de sa réélection.

8.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. CHARLES PARADIS

Attendu que M. Charles Paradis a déposé une demande de dérogation mineure en date du 16 septembre 2019.

Attendu que le comité du CCU a été réuni le 7 octobre 2019 pour analyser la demande et présenter une recommandation au conseil municipal.

Attendu que la présente demande est de rendre conforme la nouvelle construction.

Attendu que le certificat d'implantation demandé le 5 septembre 2018 avant l'excavation est légèrement différent du plan de localisation déposé le 4 septembre 2019 après construction.

Le comité du CCU recommande l'acceptation de cette demande.

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que les membres du conseil municipal acceptent la demande de dérogation mineure de M. Charles Paradis.

8.4 RESOLUTION REPLACER UNE BORNE ENTRE LE 12 ET LE 14 GOSFORD SUD

Attendu que lors de la réparation du ponceau en face des résidences concernées la borne entre les deux terrains a été malheureusement arrachée.

Attendu que les travaux étaient exécutés pour la voirie municipale.

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la demande soit faite à Carl Lefèbvre à l'effet que lorsque les arpenteurs seront dans le secteur de replacer la borne entre le 12 et le 14 Gosford Sud. La municipalité en assumant les frais.

8.5 SEMAINE DES PROCHES AIDANTS

Attendu que nous célébrons du 3 au 9 novembre 2019, la semaine nationale des proches aidants du Québec.

Attendu que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens est heureuse de souligner le soutien des proches aidants dans notre communauté.

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé de Claude Caron il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté;

De souligner l'importance de la présence de proches aidants dans notre communauté pour prendre soins de nos personnes âgées et de nos malades.

INVITATION CÉLÉBRONS NOS COMMUNAUTÉS EN TRANSITION.

Madame Sylvie Berthaud a transmis une invitation à toute la population pour assister à la rencontre « Célébrons nos communautés en transition » Cette rencontre aura lieu samedi le 16 novembre à la salle de St-Adrien.

9. AQUEDUC ET ÉGOUTS

9.1 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR

La rencontre a eu lieu durant l'atelier de travail.

9.2 RÉPARATION D'UNE POMPE

Reporter au mois prochain.

9.3 MOIS DE L'EAU

Attendu que le comité en environnement désire souligner les objectifs prévus en faveur de l'environnement.

Attendu que Monsieur Claude Caron représentant du comité en environnement demande de décréter le mois de juin, mois de l'eau.

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que le mois de juin soit décrété comme : le mois de l'eau

9.4 PASSAGE DE CAMÉRA ENTRE RS1 ET RS2

Attendu que pour donner suite au coincement de tuyaux lors du nettoyage des regards, il est essentiel de passer une caméra entre les regards RS1 et RS2 pour connaître la raison de ce coincement.

Attendu que les coûts prévus pour effectuer la vérification sont de 150.00\$

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que les frais pour effectuer la vérification des regards entre de RS1 et RS2 est accepté par le conseil municipal.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 DOSSIER DUPUIS

Le dossier suit son cours.

10.2 RENOUVELLEMENT AU SIUCQ 2020

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que le renouvellement du SIUCQ pour l'année 2020 est accepté.

10.3 ADOPTION PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement*

sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Pour ces motifs, il est unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Directeur Adjoint, Technicien en Prévention Incendie Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts, soit adopté;

QUE M. Toni Marcotte soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

10.4 RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doit être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est unanimement résolu :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens

- Thérèse Lemay, coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Michel Prince, conseiller municipal;
- Dr Guy Thériault, citoyen;

- Thérèse Lemay, représentant de l'administration;
- Toni Marcotte, représentant du service incendie;
- Pierre Ramsay, représentant des travaux publics;
- S.Q représentant du service de police;
- André Henri, maire représentant de la Municipalité Saints-Martyrs-Canadiens;

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

11. VOIRIE

11.1 TRAVAUX URGENT

Attendu que pour donner suite aux bris survenus sur le chemin Gosford Sud et sur la rue Paradis entre le 1^{er} novembre et le 3 novembre 2019 suite aux pluies abondantes et aux forts vents, il est nécessaire d'effectuer les réparations le plus rapidement possible.

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que les travaux soient effectués le plus rapidement possible pour la sécurité des citoyens et de leurs biens.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 LETTRE DE REMERCIEMENT DU COMITÉ DES FÊTES

13.2 CONCOURS DE PHOTOS

La première position choisie par les personnes ayant voté est la photographie de M. Charles Paradis

La deuxième position choisie par les personnes ayant voté est la photographie de M. John Rolland

Et la troisième position choisie par les personnes ayant voté est la photographie de Mme Claire Gagnon

Les prix de participation choisis au hasard sont décernés à :

1^{er} Juliette St-Amand

2^e Nicole Rolland

Merci à tous pour votre participation. Les douze photographies ayant reçu le plus de votes seront incluses au calendrier 2020.

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1 LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. Lettre Ministère des Transports inspection des structures avant le déneigement
2. Invitation au brunch des 2 maires dimanche 1^{er} décembre à Daveluyville
3. Publication municipalité famille
4. Gouvernement du Québec Prix hommage bénévolat-Québec 2020
5. Plan arpenteur Route 161

15. VARIA

15.1 LETTRE ENVOYÉE A SOGETEL POUR L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS DANS LES RÉSIDENCES.

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que le remplacement des batteries dans les résidences soit effectué par Sogetel. Lors de la panne de courant majeure survenue entre le 1^{er} novembre au 3 novembre 2019 plusieurs personnes nous ont mentionné qu'elles étaient isolées et n'avaient aucun moyen de communication possible.

15.2 LETTRE A BELL POUR LEUR DEMANDER D'OFFRIR UNE MEILLEURE GESTION DES ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION.

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que pour donner suite à la panne de courant majeure survenue entre le 1^{er} novembre au 3 novembre 2019 plusieurs personnes nous ont mentionné qu'elles étaient isolées et n'avaient aucun moyen de communication possible. Nous avons remarqué que sur notre territoire la force de réception de vos antennes pour cellulaire avait diminué considérablement. Plusieurs se plaignent de cette situation.

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de l'assemblée est proposée par Laurent Garneau à 20h05.



MESSAGE IMPORTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Veillez prendre note que la bibliothèque municipale sera fermé dimanche **le 29 décembre** 2019 et dimanche **le 5 janvier** 2020.

Meilleurs Vœux!

Que la paix et la joie de cette Fête soient avec vous tous les jours de l'Année nouvelle!

Des bénévoles de la bibliothèque



**Cantine/ Restaurant &
Dépanneur.**

**POUR PLUS
D'INFORMATION,
TÉL :**

819-464-2899

**Un souper au méchoui bœuf et porc est servi à tous
le 1er samedi du mois. Vous devez réserver
obligatoirement. Téléphone 819-464-2899**

**Ouverture de l'épicerie du coin du mardi au
dimanche mois de janvier et février 2020**

Cantine ouverte du jeudi au dimanche

**LES DÉJEUNERS SONT SERVIS LES SAMEDIS
ET DIMANCHE DE 8H À MIDI**

IMPORTANT;

LE 24 DÉCEMBRE L'ÉPICERIE FERMERA À 16H

LE 25 DÉCEMBRE FERMÉ

LE 26 DÉCEMBRE OUVERTURE À 13H

LE 31 DÉCEMBRE L'ÉPICERIE FERMERA À 16H

LE 1^{ER} JANVIER FERMÉ

LE 2 JANVIER OUVERTURE À 13H

**NOTE : L'ÉPICERIE SERA FERMÉ LES LUNDI
DU MOIS DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2020**

Repas vendredi midi

13 décembre: Frite et steak haché

20 décembre: Repas du temps de fêtes

27 décembre: Mets chinois

3 janvier : Smoke meat

10 janvier : Poisson



Un Très Joyeux Noël

Tous nos meilleurs vœux pour un heureux Noël et une nouvelle année sensationnelle!

Merci de votre encouragement durant l'année
Des propriétaires : Danielle Rivard et Pierre Pivin

Joyeux Noël! Bonne et heureuse année.

Message important à toute la population!

Nouvelle directive

Veillez prendre note que le bureau municipal est fermé à tous les avant-midis. Les appels téléphoniques reçus en avant-midi seront retournés au début de l'après-midi.

Seul le bureau de l'inspecteur est ouvert de 8h à midi et de 13h à 17h.

**Pour les demandes de permis veuillez prendre rendez-vous
S.V.P 819-344-2297**

MESSAGE DE LA DIRECTION.



**AVIS AUX GENS DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS.**



DINER DE NOËL
À LA SALLE MUNICIPALE
SAMEDI LE 14 DÉCEMBRE À MIDI
Prix pour les gens de Sts-Martyrs :
Adultes :10.00\$
Enfants de 6 à 12 ans 5.00\$
Enfants de 5 ans et moins gratuit.



Visite du père Noël vers 13h30
Avec la remise des cadeaux pour
chaque enfant inscrit.



Balade en traîneau
De 14 h à 15 h
Gratuite.

RÉSERVATION OBLIGATOIRE POUR LE 6 DÉCEMBRE
POUR INFORMATION SONIA LEMAY 819-344-5171
POSTE 2



Campagne des Paniers de Noël

Vous pouvez déposer vos dons alimentaires dans les boîtes prévues aux endroits suivants :

Épicerie du coin et au bureau municipal.

La cueillette des aliments et des dons en argent se fera du 19 novembre au 10 décembre 2019.

Critères d'admissibilités :

Seul, en couple ou en famille, vous vivez une période financière difficile :

Situation particulière

Perte d'emploi soudaine

Maladie

Ou autres situations etc...

Il est possible de faire une demande afin de recevoir un panier de Noël. Vous devez compléter un formulaire, disponible à la Municipalité.

Celui-ci dûment rempli, vous devez le retourner à la Municipalité avant le 15 décembre 2019 à 16h30. En dehors des heures de bureau, vous pouvez y déposer votre formulaire dans la boîte à courrier située à l'extérieur du bureau municipal.

Pour qu'une demande de panier soit évaluée, les gens doivent fournir une preuve de résidence, une attestation de leurs revenus ou une lettre de référence de la situation.

Les personnes qui auront droit à un panier seront contactées durant la semaine du 15 décembre 2019.

À ce moment, elles seront informées de l'heure et l'endroit où aller prendre possession de leur panier.

Municipalité Saints-Martyrs-Canadiens 819-344-5171

Thérèse Lemay dg 819-350-5060



PROGRAMME DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

Dégagement des couvercles

La semaine avant votre vidange, tous les couvercles doivent être dégagés;

- Retirer la terre, la tourbe et tout autre objet se retrouvant autour ou sur les couvercles;
- Excavez la terre et la tourbe d'au moins 10 cm (4 pouces) tout autour des couvercles;
- Si vos couvercles sont situés sous une galerie, effectuez une trappe d'accès sur le dessus de la structure.

EN HIVER VOUS DEVEZ AUSSI ASSURER CES OPÉRATIONS.

- Pélotez les couvercles en excavant d'au moins 10 cm (4 pouces) la neige et la terre tout autour;
- Pélotez un chemin d'accès vers la fosse pour l'opérateur
- Assurez-vous que les couvercles soient dégagés pour toute la semaine prévue (en cas de tempête de neige, pelotez à nouveau les couvercles et le chemin d'accès);
- Ouvrez légèrement les couvercles et apposez un petit bâton afin d'éviter que les couvercles ne gèlent en place;

L'ÉCOCENTRE DE VICTORIAVILLE
HORAIRE

28 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2019

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
DE 8H À 12H ET DE 13H À 15H45

1ER DÉCEMBRE 2019 AU 4 AVRIL 2020

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI
DE 8H À 12H ET DE 13H À 15H45

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

**LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ DU 20
DÉCEMBRE 2019 AU 6 JANVIER 2020.**

POUR TOUTE URGENCE;

TEL : CELLULAIRE DG 819-350-5060

CELLULAIRE INSPECTEUR 819-357-5688



PLAISIR D'HIVER

Vous désirez passer du bon temps en famille que ça soit en glissade avec tube ou à faire de la raquette. L'endroit tout désigné est situé au Camp Beauséjour; un site merveilleux pour participer aux plaisirs d'hiver.

C'est gratuit pour les citoyens de

Saints- Martyrs-Canadiens.

AVIS PUBLIQUE

Un avis de convocation est donné pour une assemblée extraordinaire qui aura lieu Lundi le 16 décembre 2019 à 19h à la salle municipale situé au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Voici les sujets à l'ordre du jour.

1. Mot bienvenue
2. Présentation et adoption du budget 2020
3. Période de questions
4. Adoption du règlement de taxation
5. Levée de l'assemblée

Donné ce 2 décembre 2019

Par Thérèse Lemay dg

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Le Conseil de la municipalité Saints-Martyrs-Canadiens adoptera, lors de la session ordinaire qui se tiendra à 19h00 le lundi 13 janvier 2020 en la salle municipale de Saints-Martyrs-Canadiens, un règlement décrétant les rémunérations de base et les allocations de dépenses des élus municipaux.

Le projet de règlement proposera :

Une rémunération de base de l'année 2019 était de 9 245.80\$ pour le maire et une allocation de dépense de 4622.90\$.

Pour chacun des conseillers(ères), la rémunération de 2019 de base Était de 3 081.18\$ et une allocation de dépenses de 1540.90\$;

Pour le maire suppléant il (elle) aura droit une rémunération additionnel si nécessaire conditionnellement à ce que le maire soit absent pour une période de 30 jours et plus.

Le règlement propose également une formule d'indexation sur les rémunérations de base et les allocations de dépenses à compter du 1er janvier 2020. Cette indexation annuelle sera établie selon IPC.

Conformément à l'article 9 de la « *Loi sur le traitement des élus municipaux* », cet avis est publié au moins 21 jours avant la session ordinaire d'adoption du règlement.

Le présent règlement est rétroactif à partir du 1 janvier 2020

L'adoption du présent règlement est prévue pour le lundi 13 janvier 2020.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné situé au 13, Chemin du Village, Saints-Martyrs-Canadiens et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Saints-Martyrs-Canadiens, ce 3 décembre 2019.

La directrice général/secrétaire-trésorière,

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 288

FIXANT LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Séance spéciale du Conseil Municipal, sera tenue le lundi, 16 décembre 2019, à 19h00 à la salle municipale, situé au 13, chemin du Village, Municipalité Saints-Martyrs-Canadiens.

ATTENDU QUE la Municipalité a adoptera son budget pour l'année financière 2020 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2019.

Le présent avis motion a été donné par la conseillère Madame Christine Marchand.

et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens adoptera le Règlement numéro 288 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception,



VŒUX DU TEMPS DES FÊTES!

Un Souhait de Noël à tous nos citoyens.

Que Noël soit haut en couleur; qu'il laisse derrière lui des souvenirs débordants de bonheur!

Un très joyeux Noël et une Bonne et heureuse année, que la santé vous accompagne tout au long de l'année 2020.



Trouvez les 7 erreurs sur le traîneau du Père Noël



La P'tite
Boîte à Miel

PUBLICITÉ

PHILIPPE TOUTANT, PROP.
(450) -518-4727

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

CONSTRUCTION GÉRALD JUTRAS (RBQ 5671-9313-01)
Téléphone : 819-552-2044

CARRIÈRE SAINTS-MARTYRS ERG
Tel : 819-344-5213

ÉBÉNISTERIE C. SAINT-LAURENT INC.
TEL : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TEL: 819-352-0226

ÉPICERIE DU COIN
TÉLÉPHONE 819-464-2899

Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du Lac Nicolet
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589



Érablière De Pau
118, chemin du Lac Nicolet
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1
819-344-5589



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) J0A 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P. 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM